

Sécurité des données : des règles pour protéger son activité



© 2026 Les Echos Publishing

Quels que soient leur taille et leur secteur d'activité, toutes les entreprises peuvent être victimes de risques liés à l'usage du numérique. Mais ces risques sont particulièrement prégnants dans les TPE/PME, lesquelles manquent souvent de moyens humains et matériels pour mettre en place des mesures de sécurité adéquates et peuvent parfois méconnaître les obligations légales en la matière et les interlocuteurs à solliciter. Elles sont également plus souvent la cible des cybercriminels, qui choisissent de préférence les attaques les plus simples à mettre en œuvre.

Adopter un gestionnaire de mots de passe

Pour aider les entreprises à anticiper ces risques, plusieurs actions, que la CNIL a listées dans une fiche, sont à mettre en place. Ces actions sont de nature à réduire les menaces sans générer un coût trop important ou demander de connaissances techniques. Elles consistent, par exemple, à adopter un gestionnaire de mots de passe, à installer des applications uniquement depuis les sites officiels ou encore à effectuer des sauvegardes, dont une « hors de la société », avec des tests de restauration régulièrement. La CNIL rappelle

également qu'un diagnostic peut être demandé, gratuitement, à partir du site MesServices.cyber.gouv.fr.

Pour en savoir plus : www.cnil.fr

© 2026 Les Echos Publishing